

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2016-76 du 7 décembre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1631019S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 juin 2010 nommant M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué en charge de la production et des opérations ;

Vu la décision n° N 2015-08 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

M. Stéphane NOËL, directeur général délégué en charge de la production et des opérations de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 13 au 18 décembre 2016 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane NOËL, M. Jacques BERTOLINO, directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 décembre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS